L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

VENDREDI MATIN, 18 AVRIL.

Revue des Journaux.

Le *Picayune*, récapitule les actes du parti dominant qui constituent ce qu'on appelle *progrès* dans le camp radical et il fait ressortir, au point de vue pratique et théorique, l'absurdité de cette prétention. On appelle "progrès," dit-il, le changement fondamental apporté au caractère du gouvernement et on traite de rebelles sans repentir ceux qui ne veulent pas accepter la situation. Ceux qui invoquent la Constitution sont de vieilles ganaches, ceux qui défendent les principes de liberté sont des Bourbons. Or, ajoute notre confrère, le "progrès" radical n'est que le despotisme, la "situation" qu'il s'agit d'accepter n'est qu'une servitude politique. "Le gouvernement des Etats-Unis qui était le moins coûteux, le plus libre, et le plus honnête gouvernement du monde est, maintenant, parmi les plus coûteux, les plus corrompus et les plus despotiques."

Ce qui n'est que trop vrai.

Le *Times* va se faire appeler Bourbon par les radicaux. Ne s'avise-t-il pas d'invoquer la Constitution des Etats-Unis pour soutenir qu'une législature d'Etat n'a pas le droit de distinguer entre les titres de créance contre l'Etat et d'accorder une préférence à certains mandats sur d'autres, et pour prétendre que M. Kellogg n'a pas le droit d'avoir une armée permanente sous le titre de brigade métropolitaine ou sous tout autre titre, surtout si cette armée doit être employée pour opprimer les citoyens et maintenir une usurpation.

Comme cela est défendu, dit-il en terminant, par la Constitution fédérale, qu'on mette en vigueur la Constitution fédérale, et qu'on délivre ainsi le peuple d'un fardeau injuste et oppressif." Nous craignons fort que ce ne fasse la sourde oreille.

Le *Times* revient sur la leçon que les radicaux doivent trouver dans les événements de la paroisse Colfax. Car ce n'est pas fini, dit-il, et à moins que l'autorité fédérale n'établisse un gouvernement militaire, on qu'il ne soit fait des concessions propres à satisfaire l'esprit public, les faits de Colfax se reproduiront dans la moitié des paroisses de l'Etat. Le *Times* répond au *Republican* et conclut qu'il n'est pas encore trop tard pour arranger, par de sages concessions, la situation de façon qu'elle puisse être acceptée par les citoyens de poids, honnêtes et amis de la légalité dans l'Etat. Si cela n'est pas fait, ce sera une honte éternelle pour ceux qui pourraient encore arranger la situation.

Le *Republican* a dû recevoir une réprimande pour avoir perdu la tramontane, à la première nouvelle des événements de la paroisse Grant. Il revient sur ce qu'il a dit la veille et il prêche la guerre, la guerre à outrance. Kellogg a été jusqu'ici trop indulgent. Plus de compromis avec les rebelles. La force, la force et rien que la force. On a déjà, dit-il, envoyé des hommes et des munitions dans la paroisse Grant, avec d'amples pouvoirs pour disperser les émeutiers. La force métropolitaine a été augmentée et d'autres précautions ont été prises.

L'écrivain du *Republican*, quand il a écrit son article, ne connaissait probablement pas la décision prise à Washington de ne pas intervenir dans les affaires de la paroisse Grant, sans quoi il eût hésité à recommander l'action, l'action et encore l'action. La force est un argument à deux tranchants qui peut se retourner contre ceux qui l'emploient.

SAINT-MARC GIRARDIN.

Saint-Marc Girardin, membre de l'Académie française, était né à Paris, le 12 février 1801. Il fit ses études au collége Henri IV, comme élève de l'institution Hallays-Dabot. Il eut des succès dans ses classes, et, au sortir du collége, quoiqu'il se destinât à l'instruction publique, il fit son droit et se fit recevoir avocat, en même temps qu'il était nommé agrégé des classes supérieures au concours de 1823; il avait eu le premier accessit du prix d'éloquence à l'Académie française, en 1822, pour l'*Eloge de Lesage*. En 1827, il reçut de l'Académie française le prix pour l'*Eloge de Bossuet*, et fut chargé de la classe de seconde au collége Louis-le-Grand; la même année aussi, il débutait, comme journaliste, dans les *Débats* par un article anonyme sur les troubles de la rue Saint-Denis, dont l'éclat le força de s'avouer l'auteur; à quelque temps de là, il prit part, dans ce journal, à la polémique politique. En 1828, il fut encore une fois couronné par l'Académie française pour son *Tableau de la littérature française au XVIe siècle*; il partagea le prix avec M. Philarète Chasles.

En 1830, M. Saint-Marc Girardin, qui avait déjà, en 1827, visité l'Italie, fit un voyage en Allemagne et passa trois mois à Berlin, où il se lia avec Gans et vit souvent Hegel. Il revint en France peu de jours avant la révolution de Juillet.

Sous le nouveau gouvernement, il fut chargé de remplacer M. Guizot, comme professeur d'histoire, à la Faculté des lettres, et nommé maître des requêtes au conseil d'Etat. Il fut appelé à la chaire de poésie française, en 1834, en remplacement de M. Laya, qui venait de mourir. En 1833, il parcourut l'Allemagne méridionale jusqu'à Vienne, pour étudier les établissements d'instruction intermédiaire; il a consigné, dans un de ses ouvrages, le résultat de ses observations. Elu député en 1834, par le collége électoral de Saint-Yriex (Haute-Vienne), il a continué de représenter ce collége.

M. Saint-Marc Girardin ne s'est pas livré toutefois à la vie politique au point de cesser d'être professeur. Il n'a jamais interrompu ses cours en Sorbonne, malgré son titre de député et malgré les hautes fonctions qu'il eut bientôt à remplir dans l'administration supérieure de l'enseignement. A la fin de 1837, en effet, il fut nommé membre du conseil royal de l'instruction publique, et, comme tel, il fut particulièrement chargé des destinées de l'enseignement historique, qui prit alors une importance toute nouvelle. Il fut en même temps nommé conseiller d'Etat en service extraordinaire. Aux journées de Février 1848, il fut désigné comme ministre de l'instruction publique dans la dernière combinaison ministérielle de la monarchie.

Resté à l'écart de la politique active, il garda son influence au *Journal des Débats* et ses fonctions dans l'Université. La loi du 15 mars 1850, qui porta un si grand coup à cette dernière, lui laissa, ainsi qu'à M. Cousin, sa position au conseil; il en est resté membre jusqu'à ce jour, au milieu des nouveaux remaniements dont l'instruction publique a été l'objet; mais cette fois, à titre gratuit et comme membre de l'Institut. Il avait été élu membre de l'Académie française en 1844, en remplacement de Campenon.

Marié en 1837, M. Saint-Marc Girardin se vit enlever sa femme par une catastrophe qui fit du bruit; elle périt, avec une de ses sœurs, le 29 août 1838, dans une promenade sur l'eau à Morsang-sur-Seine, pendant l'absence de son mari; celui-ci épousa une sœur de sa première femme, en 1837, pour se rattacher à la même famille. Son fils aîné périt aussi, en 1861, d'une façon tragique: il se noya dans l'Yères. Enfin, en 1863, la perte de son gendre le décida à s'éloigner de sa chaire de la Sorbonne qu'il avait occupée avec le même éclat pendant trente années.

Depuis la guerre franco-prussienne, M. Saint-Marc Girardin siégeait à la droite de l'assemblée. Il était considéré comme un des chefs du parti orléaniste.

NOUVEAU MOYEN DE GUÉRIR LES FIÈVRES INTERMITTENTES.—Nous lisons dans une des dernières causeries scientifiques de M. Charmolue:

Que dire de la nouvelle brochure de M. le docteur Déclat, sur le traitement des fièvres intermittentes. Le résultat qu'il annonce est si remarquable, qu'on pourrait hésiter, si un grand nombre d'observations précises et probantes ne venaient pas imposer au lecteur le plus sceptique et le plus prévenu, la conviction la plus entière et la plus absolue. Oui, désormais, à l'aide d'une légère piqûre et d'une faible injection de cinq grammes d'une dissolution au centième d'acide phénique dans l'eau pure, et de quelques verres de sirop titré à l'acide phénique on triomphe des fièvres intermittentes les plus rebelles et les plus dangereuses. On voit d'ici tout le parti que l'on peut tirer de cette importante découverte. Plus de climats malsains et meurtriers. On peut braver sans danger les miasmes paludéens les plus intenses. L'homme peut s'emparer de toutes les terres, défricher les marais, les conquérir à l'agriculture et les rendre productifs. On dira tout ce qu'on voudra, mais qui, depuis vingt ans, peut assurer qu'il a fait pour l'humanité une découverte aussi utile, aussi féconde que cet infatigable travailleur, par ses applications de l'acide phénique à l'art de guérir?

$37,985 de lots seront distribués par l'Association de la Loterie de la Foire d'Etat de la Louisiane, le 30 avril courant. Le nombre des billets émis est limité. Pour les billets, s'adresser au bureau central, rue du Canal, No 167, magasins de Grover & Baker.

LE VOTE DES GRANDES VILLES EN FRANCE.

Marseille et Nantes viennent de donner la majorité aux radicaux; on pense qu'à Paris M. de Rémusat sera battu par M. Barodet, le candidat radical. Or, la candidature de ce dernier a été mise en avant comme protestation contre la loi récemment votée et qui abolit la mairie centrale de Lyon, dont M. Barodet était le titulaire. Cette loi a donné lieu à une polémique très vive de la part des feuilles radicales. Voici une réponse de la *Patrie* à ce sujet:

"Que les Lyonnais supportent encore "l'épreuve qu'on leur prépare; les villes "de France sont avec eux, ressentent leur "injure, et l'on ne fera rien en France "malgré les grandes villes."

Ainsi se termine, dans la *République française* de ce matin, un article où la majorité, mais surtout M. de Goulard et M. Thiers, sont fort durement traités à propos de la mise à l'ordre du jour, pour lundi, de la loi sur la municipalité de Lyon. Ainsi s'expose, d'une manière franche cette fois et très nette, la théorie des républicains-radicaux, qui a toujours consisté et qui consiste toujours, comme on voit, à sacrifier toute la France aux grandes villes. Des campagnes, des petites villes, et même des villes d'une importance secondaire par le nombre de leur habitants, ces messieurs n'en font aucun cas. Tout ce qui n'est point Paris, Lyon, Toulouse, Marseille et deux ou trois autres grands centres, n'existe pas pour eux. On les voit pousser l'injustice à ce point de prétendre que les grandes villes seules ont combattu, en 1870, pour la patrie en péril: "Les grandes villes, dit le journal de M. "Gambetta, ont résisté au malheur com"me elles avaient résisté à la fraude et à "la corruption (!); elles soutenaient de "leurs encouragements ceux qui préten"daient défendre la patrie jusqu'au "bout." Voilà ce qu'on écrit, voilà comment on essaie de fausser l'histoire, sachant très bien qu'on la fausse. Car enfin personne n'ignore, et les écrivains de la *République* ignorent moins que personne quelle a été, pendant la guerre, l'attitude des petites villes comme celle des campagnes, et, d'un autre côté, l'attitude des grandes villes. Dans les campagnes et dans les petites villes on ne songeait qu'à l'ennemi, on ne songeait qu'à se défendre, et "qu'on envoyait les jeunes gens devant l'en"nemi." Les malheurs du pays, ses défaites, sa ruine étaient la seule préoccupation de ces campagnards et de ces habitants des petites villes. Dans les grandes villes, au contraire, à côté d'un patriotisme dont nous ne cherchons à nier ni l'ardeur ni la persistance, il y avait une place, et bien trop grande, hélas! pour la République, ou plutôt pour la révolution; on songeait autant à maintenir le drapeau rouge à Lyon qu'à aller défendre le drapeau tricolore devant les Prussiens, et le grand-prêtre de la révolution, le dictateur, M. Gambetta, faisait organiser à Bordeaux des manifestations que nous avons vues, ce qui s'appelle vues, et où la République jouait, nous pouvons l'affirmer, un rôle bien plus important que la France. "On soutenait, assurez-vous, ceux "qui prétendaient défendre la patrie jus"qu'au bout."

Dites donc que les hommes du 4 septembre se faisaient soutenir le plus longtemps et jusqu'au bout, colorant leur ambition de l'amour de la patrie, à laquelle ils portaient de si funestes coups, et continuant la guerre pour se cotinuer au pouvoir, sachant très bien que le jour de la paix serait le jour de leur chûte, c'est ce qui est arrivé. Mais ce n'est point à nous, spectateurs désolés de toutes ces intrigues, qu'il faut venir dire que les grandes villes soutenaient les grands patriotes. La foule des grandes villes soutenait ceux sur lesquels elle comptait pour perpétuer le désordre. Voilà tout.

Au surplus, laissons ces souvenirs et ces récriminations. Revenons à la déclaration d'aujourd'hui: "On ne fera rien en "France malgré les grandes villes." C'est-à-dire, en bon français, que les habitants de notre pays sont au nombre de trente-cinq millions, que sur ces trente-cinq millions, quatre millions à peu près sont répandus dans les grandes villes et que les trente et un millions restant ne pourront rien faire sans la volonté des quatre millions. Ainsi raisonnent ceux qui ont créé le suffrage universel, ceux qui en appellent sans cesse à la décision du peuple. On voit maintenant, et de leur aveu, ce que c'est que leur suffrage universel et ce que c'est que leur peuple. Ils ne reconnaissent qu'un suffrage, celui de quatre ou cinq villes; dans tout le peuple français il se sont fait un peuple à part avec lequel seul ils comptent, le peuple qui obéit, à Paris, à M. Ranc, à Lyon, à M. Barodet, à Toulouse, à M. Duportal. C'est devant les quatre millions dirigés par MM. Ranc, Barodet, Duportal, que doivent s'incliner trente-et-un millions de Français.

Cette déclaration est précieuse à enregistrer et précieuse à conserver dans son souvenir. Pour notre part, nous ne l'oublierons pas et nous ne la laisserons pas oublier. Elle nous sera d'une grande utilité quand viendront les élections générales. Nous verrons alors si les campagnes et les petites villes, éclairées par l'aveu que vous faites et que nous leur rappellerons, seront bien décidées à s'incliner devant les grandes villes, à recevoir leurs ordres, à ne vivre que d'après leur volonté. A vrai dire, nous ne croyons pas à une telle abnégation, et nous imaginons qu'en présence des forfanteries des radicaux, qui, depuis quelques jours, lèvent déjà trop le masque et perdent de leur calme, les campagnes et les petites villes feront échec aux grandes villes, et que, sans vouloir enlever à celles-ci la part d'influence à laquelle elles ont droit, cependant on s'arrangera de façon à ne point se désintéresser en leur faveur et à faire, au besoin, de l'ordre et du vrai patriotisme "malgré les grandes villes."

Au cours de l'article qui précède, nous avons dit que la *République française*, continuant contre M. Thiers la campagne ouverte depuis trois jours, traitait fort durement le président. Pour l'édification de nos lecteurs, pour l'édification surtout des républicains conservateurs, qui voudraient encore voir des alliés dans les radicaux, nous citons, sans autres commentaires, les phrases que voici:

"C'est la politique de MM. Cantonnet et de Goulard qui domine aujourd'hui dans les conseils du gouvernement. M. le président de la République a cédé. Il a renoncé à faire triompher la politique de sagesse et d'impartialité que son expérience lui recommandait.... Le gouvernement est faible, *son expérience ne lui sert à rien*; ses bonnes intentions ne durent pas: il a pour souci principal de plaire à une majorité de royalistes et de cléricaux. C'est là qu'il cherche son point d'appui, et c'est pourquoi, *s'il ne trouve pas, quand il en aura besoin, le précieux et solide concours de la démocratie*, il ne devra en accuser que *lui-même*.

FIGARO EN ESPAGNE.

D on Carlos, sa vie, son portrait.

Tant d'erreurs ont été commises de bonne foi par la presse européenne sur la personne de don Carlos; tant d'histoires invraisemblables ont été débitées sur son compte, qu'il importe, je crois, au moment où les soldats du prétendant au trône d'Espagne promènent son drapeau des Pyrénées à l'Ebre, de tracer une biographie complète de ce prince, et de le montrer tel qu'il est, au physique comme au moral.

Et d'abord, quels sont ses droits? Ceux des représentants des branches aînées renversées par les branches cadettes.

Le sort a voulu que presque en même temps, les aînés des deux maisons de Bourbon fussent arrachés du trône: en France, par une révolution; en Espagne, par la violation de la loi salique.

En l'absence d'héritiers directs mâles, le trône appartient, en Espagne, à l'aîné de la première des branches collatérales. C'est ce droit que revendiqua par les armes Charles V, le premier don Carlos contre Isabelle II. Après une lutte sanglante qui ne dura pas moins de sept ans, l'armée carliste, dont les avant-gardes avaient plusieurs fois menacé Madrid, fut contrainte de déposer les armes en vertu de la convention de Vergara.

Carlos V, marié à dona Maria Francisca de Bragance, eut trois fils: Carlos, Juan et Fernando. Il mourut en 1855, laissant pour héritier de ses droits son fils connu parmi les carlistes sous le nom de Carlos VI, et qui porta dans l'exil le titre de comte de Montemolin. Carlos VI mourut sans héritiers, ses droits passèrent à son frère don Juan, qui les céda par convention du 3 octobre 1868 à son fils don Carlos VII, le prétendant actuel, petit-fils, par conséquent de Carlos V et neveu de Carlos VI.

Don Carlos VII est né le 30 mars 1848, à Laybach (Autriche). Son père, don Juan, s'était marié le 6 février 1847 à Dona Beatrice, fille de François IV, grand-duc de Modène. Un second fils naquit à Londres de cette union, don Alphonse, qui commande actuellement l'armée carliste de la Catalogne.

Don Carlos a donc vingt-cinq ans au moment où paraît cette biographie. Il s'est uni, le 4 février 1867, dans la chapelle du château de Frohsdorf, à la princesse Marguerite de Bourbon, fille aînée du duc de Parme et nièce du comte de Chambord. Les deux époux ont successivement habité Ebensweyer, Gratz, Londres, Paris et Genève. Trois enfants sont nés de cette union: deux filles, Bianca et Elvire, et un fils don Jaime. Ils sont aujourd'hui à Genève avec leur mère.

Don Carlos est quelque part en France, au pied des Pyrénées. Cinq ou six personnes connaissent seules le lieu de sa résidence, et quatre préfets passent souvent des nuits blanches à déchiffrer les rapports des agents chargés de surveiller les pas et démarches des principaux personnages carlistes.

Le premier acte politique de don Carlos remonte à l'année 1868. A cette époque, il adressa à ses partisans les plus notables, une lettre circulaire dans laquelle il disait:

"....Les dernières insurrections et les crises politiques et financières que traverse l'Espagne me font croire que des événements graves sont proches. C'est la conviction de mes amis, c'est aussi l'opinion de mes ennemis. En vue de ces événements, je réunirai à Londres, le 20 de ce mois, un conseil de mes fidèles.

"Les preuves d'affection que tu m'as donnée [illegible] en Espagne l'un des privilèges du souverain [illegible] grandes que je compte sur ton concours personnel et sur tes lumières, en cette importante étape de ma vie politique. J'apprécie beaucoup ton dévouement.

"CARLOS."

C'est dans la réunion de Londres que fut discuté le manifeste que don Carlos publia sous la forme d'une lettre adressée à son frère don Alphonse.

Peu après il notifia aux cabinets européens la renonciation de don Juan, son père, à ses droits à la couronne d'Espagne.

Les efforts des chefs carlistes aboutirent, après bien des luttes et des tiraillements, à la dernière insurrection, qui fut terminée, comme on sait, par le désastre d'Oroquieta.

Dans cette insurrection, plus de vingt mille montagnards s'étaient levés; mais les comités carlistes n'avaient pu mettre que deux mille fusils ancien système à leur disposition. A Oroquieta, il y avait plus de 3,000 hommes sans armes, dont la présence sur le lieu du combat fut plutôt nuisible qu'utile.

Instruits par l'expérience de cette campagne inutile, les chefs carlistes ne se sont levés cette année qu'après avoir établi des dépôts d'armes dans le pays. Don Carlos, de son côté, s'est imposé le devoir de n'entrer en Espagne qu'après l'organisation des corps principaux, et quand la possession d'un point fortifié lui permettra de n'être point une gêne pour ses généraux, forcés aujourd'hui de se déplacer à tout instant, de diviser souvent leurs forces et d'exercer leurs soldats dans des lieux inaccessibles.

Quand Dorregaray entra en Navarre, le 17 février, il demanda à Don Carlos un mois pour être en état de le recevoir. Depuis, les provinces de Guipuzcoa et de Biscaye n'ayant pu, comme la Navarre qui est sous l'œil du général en chef, s'organiser en temps utile, Dorregaray a demandé un nouveau délai.

Le lendemain du jour où vous aurez appris que le général carliste a attaqué une ville bien connue avec du canon et s'en est emparé, vous pourrez annoncer que don Carlos a passé la frontière.

Don Carlos vit dans une retraite ignorée, entouré seulement de quelques serviteurs dévoués. Il reçoit tous les jours des dépêches du quartier-général. Elles sont adressées par Dorregaray tantôt ici, tantôt là, sous les formes les plus diverses et portées ensuite par des exprès fidèles.

Pour ne point compliquer les choses, don Carlos ne s'occupe que des provinces du Nord. Il a donné pleins pouvoirs à son frère don Alphonse pour tout ce qui concerne les affaires de Catalogne.

Don Carlos est un homme de très haute taille, dans toute la force de l'âge. Vif, élancé, le geste prompt, la parole brève, il semble contenir avec peine les ardeurs d'un tempérament de combat. Sa force est d'un athlète, il aime à la montrer, comme s'il voulait protester contre le proverbe qui prête aux fils des vieilles races royales la débilité physique. Il faut au prétendant de solides chevaux de montagne pour qu'il puisse sans inconvénient les cercler de ses jambes nerveuses et les soutenir du poignet.

Ses cheveux sont noirs, comme ses yeux, bouclés et rejetés en arrière; sa barbe encore juvénile, qu'il porte tout entière, est brune. Le front est de grandeur moyenne, le nez droit et bien fait. Les traits sont réguliers dans le haut du visage, mais la bouche n'est point gracieuse. Si don Carlos doit à la maison d'Autriche un appétit et une soif de race, il a emprunté aux Bourbons d'Espagne leurs mauvaises dents.

Les chefs du carlisme sont vieux; vétérans de la guerre de sept ans, ils ont toujours été les conseillers du prince. Don Carlos s'est habitué de bonne heure à les respecter. De là, vient sans doute la bienveillance qui lui fait recevoir et longtemps écouter ceux qui viennent de tous les points de l'Espagne se mettre à sa disposition.

Les récits des journaux qui le représentent comme plein de l'intention de rétablir l'Inquisition et de faire remonter l'Espagne à deux siècles en arrière font beaucoup rire don Carlos, dont les idées sont on ne peut plus modernes; mais qu'on ne se trompe point sur le caractère de cet ardent jeune homme, rongeant aujourd'hui son frein en face des Pyrénées, que ses amis lui interdisent de franchir. Il sait qu'en Espagne une concession coûte plus cher qu'ailleurs, et quelle pente est descendue les derniers souverains.

Dans ce pays, plein d'enthousiasmes faciles et de traîtrise de race, un roi doit faire face à l'ennemi comme le *prima spada* dans une course de taureaux; s'il laisse un instant traîner son manteau dans la fange, s'il détourne les yeux du spectacle des passions populaires, il est perdu.

Si don Carlos saisit un jour l'Espagne à la crinière, il la chevauchera comme une cavale indomptée et lui fera peut-être sentir tout le poids de sa main d'acier.

(*Figaro.*)

L'ECOLE ET SON INFLUENCE SUR LA VUE.

M. Liebreich a fait à l'Institution royale de Londres une leçon sur l'école et son influence sur la vue des enfants. Cette leçon a été traduite dans la *Revue scientifique* du 8 février. Les grands développements qui sont donnés à l'instruction primaire nous engagent à tirer quelques renseignements pratiques de cette étude. Il y a, suivant M. Leibreich, trois altérations principales qui peuvent avoir leur cause dans de mauvaises dispositions des écoles, au point de vue de la vision:

1° Décroissance de la portée de la vue;
2° Décroissance de l'acuité de la vision;
3° Décroissance de la possibilité de continuer le travail pendant un temps suffisant.

La myopie résulte de la décroissance de la portée. Elle se développe presque exclusivement pendant le temps d'école, rarement avant ou après. Cette coïncidence tend à prouver que l'optique des écoles n'est pas favorable à la vue. Il est vrai que la myopie est héréditaire, mais cela ne veut pas dire que les enfants des myopes le deviennent forcément, mais qu'ils ont une disposition plus grande à le devenir. La myopie est, à cause de son caractère héréditaire, sans cesse en croissance dans les pays civilisés (cela se voit bien en Allemagne, où le nombre des gens portant des lunettes est vraiment incroyable. Il faut d'autant plus lutter contre une altération de la vue qui se développe pendant l'adolescence.

L'amblyopie ou décroissement de l'acuité de la vision, tient à des désordres positifs dans l'œil; elle atteint fréquemment un seul œil, parce que la disposition de l'ouvrage n'exerce pas les deux yeux également.

Pour la décroissance de la force de l'œil ou asthénopie, elle interrompt d'une manière fâcheuse le travail et est très difficile à soulager et à guérir.

On diminue les chances d'affaiblissement de la vue: 1° en réglant convenablement l'éclairage; 2° en donnant au corps une bonne position pendant le travail.

Voici quelles sont les meilleures conditions: "La lumière doit être suffisamment forte, tomber sur la table du côté gauche et autant que possible d'en haut. Les enfants doivent être assis droits et avoir leurs livres à une distance de l'œil d'au moins vingt-cinq centimètres. En outre, le livre doit être élevé d'environ 20° pour écrire et de 40° pour lire."

La lumière qui vient du côté droit ne vaut rien, parce qu'elle met la plume dans l'ombre de la main. Celle qui vient par derrière jette sur le papier l'ombre du corps et de la tête: "Mais la lumière qui tombe en pleine figure est la pire de toutes." Elle fatigue beaucoup les yeux. En lisant, elles obligent à tourner la tête à droite ou à gauche, ordinairement à droite, surtout si l'on tient le livre droit dans la main; quand on écrit, elle fait baisser la tête pour que les yeux soient abrités sous la projection du front et des sourcils. La rétine se fatigue et l'axe de l'œil se place sans cesse dans des directions fausses et fatigantes.

Il faut donc absolument éviter, dans les écoles et dans les colléges, de mettre les élèves directement en face du jour, surtout si ce jour est très vif. Il est impossible que leur vue résiste bien à cet éclairage.

L'éclairage du soir doit ressembler autant que possible à celui du jour. M. Liebreich condamne l'usage des verres dépolis. Ces verres donnent, pour l'éclairage d'une chambre, un résultat agréable en répandant bien la lumière; mais, par la même raison, ils donnent pour le travail un éclairage indécis, et s'ils sont en face de l'œil, ils sont trop éblouissants.

L'homme de cabinet doit se servir le soir d'une lampe qui fasse tomber la lumière sur ses livres et son papier, tandis que ses yeux sont protégés contre l'éclat de cette lumière par un abat-jour de ton très doux, vert de préférence ou bleu foncé. Il est difficile de réaliser ces conditions dans une école du soir, et l'on doit seulement s'attacher à faire venir la lumière de haut et par derrière. Dans les classes de dessin du soir, l'éclairage a beaucoup d'importance, surtout si l'on copie la ronde-bosse.

M. Liebreich insiste fortement sur l'emploi des dossiers dans les écoles. "Si le dossier manque ou s'il n'est pas bien disposé, la force des muscles qui maintiennent l'épine dorsale droite n'est pas suffisante pour lui faire garder longtemps une position verticale; le corps se penche, la partie inférieure de la colonne vertébrale se courbe en avant, comprime les viscères et les poumons, et empêche la libre action de ces organes."

Voici les chiffres extraits du livre de M. Fahrner, *l'Enfant et son pupitre*: en Suisse, 20 pour 100 de tous les écoliers et 40 pour 100 des jeunes filles qui fréquentent les écoles, ont une épaule plus haute que l'autre.

M. Eulenburg dit que 90 pour 100 des déviations de la colonne vertébrale qui ne proviennent pas de maladies spéciales se développent pendant le temps d'école.

M. Liebreich a remarqué la myopie et la déviation de la colonne vertébrale sont deux phénomènes qui ont une parenté secrète; la myopie produit la déviation, la déviation favorise la myopie.

Les yeux sont mus dans les directions diverses par six muscles; certaines combinaisons de leurs mouvements peuvent durer impunément longtemps; d'autres sont extrêmement fatigantes. Il est par exemple très fatigant de regarder des tableaux au haut d'un mur vertical (aussi toutes les galeries de musée devraient être assez basses). Il est mauvais de lire couché, et l'habitude de lire ainsi produit toujours l'asthénopie. Il est très utile d'incliner les pupitres pour les livres de lecture et même un peu pour les cahiers où écrit l'élève.

En Amérique, chaque enfant a son siége et son pupitre faits à sa mesure; en plutôt il y a un nombre de classes de pupitres suffisants pour tous les âges. Rien de plus simple que ces pupitres. Un plan de bois un peu incliné, appuyé à ses deux extrémités [illegible], de façon que les jambes puissent librement et [illegible] se tenir dans toutes les positions. Le banc est fixé au même pied, et il a un petit dossier un peu plus haut pour les filles que pour les garçons. Dans aucune école, il n'y a de bancs; chaque enfant a son pupitre; les pupitres sont mobiles; on peut ainsi varier la disposition des élèves suivant la nature du cours, l'obliquité de la lumière, et d'autres circonstances. On est arrivé à construire ces pupitres, par classes variables avec l'âge, d'un prix insignifiant.

A. VERNEUIL.

SPECTACLES, &c.

Théâtre de l'Opéra.

L. PLACIDE CANONGE........Directeur

[illegible]

LE VIEUX CAPORAL.

Les portes seront ouvertes à 6 1/2 heures et le spectacle commencera à 7 1/2 heures. 18 av—6

Académie de Musique.

SEMAINE DE PAQUES.
Lundi, 14 avril 1873.
Deux pièces nouvelles,
MASONRY EXPOSED.
—ET—
THE REHEARSAL;
Brillant chef-d'œuvre d'Olio,
[illegible]

Le Grand Musée d'Anatomie,

Au No 48 de rue St-Charles,

EST ouvert tous les jours, pour les messieurs seulement. [illegible] Nlle Orléans. 7déc—1an

PLAINE DELACHAISE,

En face de la "Fabrique de Glace de la Louisiane," Sixième District.

DIMANCHE et LUNDI, 20 et 21 Avril 1873, GRAND PIQUE NIQUE,

—Donné par—

La Société Française d'Assistance Mutuelle de Jefferson City, pour la construction de la Tombe.

Prix du billet—50 cents. Gratis pour les dames et enfants.

N. B.—Toutes les échoppes (booths) seront vendues sur la plaine, à l'enchère publique, le Dimanche, 20 avril, à 1 heure de l'après-midi. Conditions, la moitié comptant, le reste le premier jour du pique-nique. 11 avril—1m

JARDIN DE MAGNOLIA,

La plus agréable place d'amusement d'été,

CHAQUE JOUR OUVERT.

DIMANCHE GRATIS—CONCERT ET BAL.

Restaurant et Cabaret des mieux assortis.

4 avril—1m RICHARD HOMANN.

DIVERS.

ASSOCIATION DU PEUPLE

POUR RÉSISTER

Aux Taxes inconstitutionnelles.

Bureau, No 58, rue du Camp.

Les membres de cette Association sont respectueusement notifiés qu'il est nécessaire que tout papier qui leur aura été servi par les Cours ou par le Shérif des Cours civiles, soit remis [illegible] à JULIEN MICHEL, avocat, No 38, rue St-Charles, [illegible]

De nouveaux livres sont actuellement ouverts pour recevoir la signature des membres, afin de résister aux Taxes inconstitutionnelles de 1873, dans cette année.

[illegible]

Par ordre du Bureau des Directeurs,

F. B. SOUTHMAYD, Secrétaire.

La Compagnie de Houille et de Mines de Cahawba demande des propositions pour la construction [illegible]

Les propositions seront reçues jusqu'au 1er juillet 1873.

S'adresser à V. A. BELAUME, Secrétaire, Au No 2 1/2 de la rue Carondelet. Nlle-Orléans, 5 avril 1873.

Bureaux de la Compagnie de Levées de la Louisiane—Nouvelle-Orléans, 1 avril 1873. [illegible]

JOHN G. GAINES,
DUNCAN F. KENNER,
R. B. CAMPBELL,
JAMES F. CASEY,
JOHN ANDERSON,
F. F. HERWIG,
THOMAS E. HUNT,
CHAS. T. HOWARD,
PATRICK IRWIN,
BRADISH JOHNSON,
[illegible]
J. H. OGLESBY.

Et, aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. JOHN G. GAINES a été réélu président à l'unanimité, et M. DUNCAN F. KENNER vice-président.

THOMAS L. DIX, Secrétaire et Trésorier.

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nouvelle-Orléans.—[illegible]

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

Union Insurance Company of New-Orleans.—[illegible]

By order of the Board.

J. M. CRAWFORD, Secretary.

Bureaux de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans, [illegible] l'article VIII de la charte de la Compagnie.

P. TIGNEJR, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurance [illegible] LOUIS BARNETT, Secrétaire.

INTERET SUR DEPOTS.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

CETTE banque émet des CERTIFICATS DE DEPOTS portant intérêt à raison de QUATRE pour cent l'an pour SIX mois ou plus longtemps, et TROIS pour cent l'an pour moins longtemps, mais deux mois au moins. Nlle-Orléans, 20 fév. 1873.

Taxes de Ville pour l'Année 1873.

TOUTES les personnes qui ont des taxes de ville à payer pour l'année 1873, recevront les escomptes ci-après mentionnés, sur le montant des comptes qu'elles paieront d'ici aux époques suivantes:

Du 1er au 15 avril 1873.........4 p%
" 16 avril au 15 mai 1873.........3 p%
" 16 mai au 15 juin "..........2 p%
" 16 juin au 30 juin "..........1 p%

LOUIS SCHNEIDER, Administrateur du Département des Finances.

RESTAURANT VICTOR,

186..........RUE CANAL..........186

Entre Dauphine et Bourgogne.

A partir du 1er Février:

Dîners à $1 25.

Potage, quatre plats au choix. Dessert, Café, une demi bouteille de vin.

Déjeuners à 75 cts.

Trois plats au choix, Dessert. Café au Lait, ou demi bouteille de vin. [illegible]

DOOLEY'S YEAST POWDER SOLD BY GROCERS

CETTE poudre remplace toutes les autres préparations [illegible]

Manufacturée par DOOLEY & BROTHER, 69 New Street, New-York.

T. T. WHITE & CO., Agents généraux.

CAZADE & CROOKS,

No 68 Beaver Street, NEW-YORK.

Seuls agents aux Etats-Unis, de MM. OTARD, DUPUY & CO., [illegible]

WASHINGTON [illegible]

RAPPORT TRIMESTRIEL

—DE LA—

Banque Nationale de l'Etat.

[illegible]

DIVIDENDE DÉCLARÉ.

[illegible]

SAM'L H. KENNEDY, Président.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

The Freedman's Savings & Trust Co.

[illegible]

No 182 Rue du Canal,

[illegible]

Feutre d'Irlande à Toits,

NOUVEAU SYSTÈME DE TOITS NON INFLAMMABLES.

DE D. ANDERSON & SON.

[illegible]

J. S. LINGHAM, agent, Au No 16 de la rue Union.

E. H. REYNES & BRO.,

Variétés Alley—Cotton Exchange Building, Entre Commune et Gravier.

CHANGE sur Paris et Londres.

Change à vue sur New York, San Francisco, St. Louis et Cincinnati. [illegible]

Sauvez vos jours et vos propriétés.

HUILE DE BLANC DE BALEINE MINÉRALE.

C'EST la grande lumière du globe. [illegible]

BOSTICK & SEYMOUR, [illegible]

Sucres, Mélasses et Sirops.

SUCRES RAFFINÉS—[illegible] A. THOMSON & CO.

SIROP—"Golden Syrup" [illegible] A. THOMSON & CO.

SIROP ET MÉLASSE RAFFINÉS—[illegible] A. THOMSON & CO.

MÉLASSE DE LA LOUISIANE—[illegible] A. THOMSON & CO.

SUCRE CLARIFIÉ—[illegible] A. THOMSON & CO.

SUCRE DE LA LOUISIANE—[illegible] A. THOMSON & CO.

SUCRES ÉTRANGERS—de Cuba, de Demerara et de Porto-Rico, [illegible] A. THOMSON & CO.

Graines de Coton, choisies et de toutes les variétés, pour Planter. Engrais de toute espèce.

A vendre par WM. M. PINCKARD, Successeur de STEELE, PINCKARD & CO., [illegible]

Faïence! Porcelaine!

Verrerie et Articles de Ménage, à des prix raisonnables.

E. F. MIOTON,

47..........RUE ROYALE..........47

AYANT, en ce moment, un stock important de Faïence, de Porcelaine et d'Articles de Ménage, offre de l'écouler à des prix très-bas [illegible]

SAISON DE PÊCHE 1873.

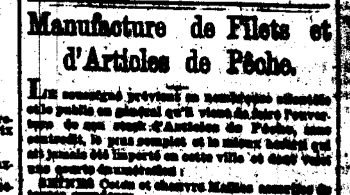

AU VIEUX PÊCHEUR.

Manufacture de Filets et d'Articles de Pêche.

[illegible]

A l'Enseigne du "Vieux Pêcheur,"

132 .... Passage de la Bourse .... 132, Entre St-Louis et Conti.

AGENT SPÉCIAL des célèbres Hameçons de la manufacture de M. [illegible] Redditch (Angleterre).

E. DECHAMPS,

No 26, de la rue St-Louis, Nlle-Orléans,

—Importateur de—

EAUX-DE-VIE et VINS [illegible]
CORDIAUX, ABSINTHE SUISSE, KIRSH, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, FRUITS AU JUS.
LIQUEURS DU PAYS, &c.

[illegible]

Cigares de la Havane et du Pays,

CIGARETTES DE LA HAVANE ET DU PAYS.

[illegible]

ED. L. BELL & CO.,

[illegible]

ALBIN ROCHEREAU, WILLIAM T. KEFF, CHARLES T. DUGAZON, PIERRE CHABITES, [illegible]

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,

COMMISSION MERCHANTS,

IMPORTERS OF

Wines, Brandies, Sardines, &c.

6 SOUTH WILLIAM ST., NEW YORK.

16 & 18 ST. LOUIS ST., NEW ORLEANS.

Vor. MAIGNAN & F. LABORDE

MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES

—ET—

IMPORTATEURS,

Nos. 20 ET 22, RUE BIENVILLE,

SEULS AGENTS DE

CHAS. FARRE, REIMS: VINS DE CHAMPAGNE SILLERY ET CABINET.
L. D. CLERC & CO.—BORDEAUX: Grands Vins CHATEAU PAPE CLEMENT.
A. DE LUZE & FILS—BORDEAUX: Grands Vins Rouges du Médoc et Château [illegible]

COGNAC.

CHAMPAGNE VINEYARD PROPRIETORS COMPANY—Cognac.
[illegible] La Rochelle.

GENIÈVRE.

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

J. B. CAMORS & CO. vs C. VARRAUD.

SIXIÈME Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No. [illegible]

[illegible]

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Vente par le Shérif de la paroisse d'Orléans, à l'effet d'opérer un partage.

Les Commissaires-liquidateurs de l'Association du Théâtre de l'Opéra Vs Henry Bosou, liquidateur, et la Compagnie d'Assurance du Delta.

(ACTION EN PARTAGE.)

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. [illegible]

[illegible]

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

FELIX LEVICOMTE vs VICTOR HERMAN.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. [illegible]

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Estate of John F. Boss individually and as partner of the firm of Boss & Ogden.

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE—[illegible]

S. B. PACKARD, United States Marshal.

Estate of James Ryback.

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE—[illegible]

S. B. PACKARD, United States Marshal.

STOMACH BITTERS!

L'AMER HOME

Meilleur Stimulant Tonique.

[illegible]

B. E. Oostendyk, Seul Agent [illegible]

Chaudières à Sucre du Tennessee

[illegible]

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

VENTE SANS RÉSERVE.

400 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR E. ROGER & CO—Hy. Camery, Encanteur—SAMEDI, [illegible]

400 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, [illegible]

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Habillements, Articles de Toilette, Chapeaux.

PAR GABRIEL LEAUMONT,—VENDREDI, [illegible]

PAR O. VALETON

Vin Blanc. Vin Blanc.

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR O. VALETON, Encanteur.—SAMEDI, [illegible]

PAR D. E. MORPHY.

100 Barils Huile Carbon!

PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur—[illegible]

Chapeaux Panama!

PAR D. E. MORPHY, A. E. Morphy, encanteur—[illegible]

PAR NASH & HODGSON.

Vente positive pour opérer un partage.

Magnifique emplacement de commerce.—Une propriété de choix.—Le Louisiana Exchange, au coin des rues Bienville et Marais.—Résidence en briques à 2 étage, faisant face à la rue des Marais.—Vente à l'encan, à longs termes.

PAR NASH & HODGSON,—W. I. Hodgson, encanteur—[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

ARMAND BELOT vs. F. P. CASANAVE et JAMES LEWIS.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. [illegible]

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

PHILIPPE BOURON vs. MARIA LENTHEN veuve de HEINRICH GIESEMAN.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. [illegible]

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

DROGUERIE P. OUSACHS

[illegible]

P. OUSACHS

SOPHIE.

[illegible]

MME SOPHIE a l'honneur d'annoncer [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. DE FERIET & CO.

La célèbre Prairie des Abattoirs, désirée en faveur de la Compagnie des Abattoirs Crescent City.

La propriété, bien connue, de CHARLES [illegible]

Grande vente importante, à l'enchère publique, de 101 lots et morceaux de terre subdivisés en 1000 terrains—dans le Troisième District de cette ville et dans le voisinage immédiat de la propriété de la Compagnie des Abattoirs Crescent City.

PAR G. DE FERIET & CO—Jno. G. Monroe, encanteur—[illegible]

[illegible]

Magasins en briques et à trois étages, au coin des rues Orléans et Royale;

Magnifique Résidence à trois étages, au No. 236 de la rue Royale.

Vente pour opérer un partage entre héritiers.

Succession de François de Sales Numa Vignié.

Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.—No. [illegible]

PAR G. DE FERIET & CO., [illegible]

Vente positive, sans réserve et à longs termes, pour compte de propriétaires absents.

Magasin en briques et à trois étages, No 38 de la rue Royale;

Magasin en briques et à quatre étages, No 40 de la rue Royale.

PAR G. DE FERIET & CO.—[illegible]

Vente positive et sans réserve d'une Orangerie et de 160 acres de terre dans la paroisse St. Bernard, dans le voisinage de la propriété du Col. Jos Proctor.

PAR G. DE FERIET & CO.—[illegible]

Fourneau de cuisine, de Stewart.

[illegible]

T. R. HOGAN, Au No 38 de la rue du Canal

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

400 lots "Notions" et articles de fantaisie [illegible]

—Egalement—

Une belle facture de Brosses.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—A. LEVY, [illegible]

—Egalement—

Une belle facture de brosses à drap, [illegible]

—Et—

10 fusils de chasse [illegible]

PAR R. M. MONTGOMERY.

Vente, sans réserve,

—D'UN—

Magasin en briques, No 47 de la rue des Magasins; d'une belle Résidence ayant un grand jardin, dans la rue Prytania, No 63.

PAR R. M. & B. J. MONTGOMERY,—[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Onze Fermes de vingt acres, faisant face au Chemin Gentilly et sur la ligne du Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Mobile.

CRÉDIT DE DIX ANS.

La terre est haute, bien boisée et convient bien pour l'établissement d'une ferme. Elle n'est qu'à quatre milles de la Cathédrale.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.,—[illegible]

Pour Cause de Départ.

Une élégante propriété avec un grand et beau jardin et serre chaude, dans la rue de l'Esplanade, près Claiborne.

Une jolie résidence dans la rue de l'Esplanade, près Rampart.

Les deux propriétés sont en parfait état, dans un quartier qui est des plus respectables.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., [illegible]

Vente de Syndics.

Propriété de très grand prix dans le Deuxième District.

Comprenant la grande et solide bâtisse en briques, connue sous le nom de BANQUE DE LA LOUISIANE —ET— La maison en briques et à trois étages, y attenant et désignée par le No 30 de la rue Conti.

Dans l'affaire de la Banque de la Louisiane en faillite.

Cour de District des Etats-Unis pour le District de la Louisiane.—No. 1,[illegible].—

PAR C. E. GIRARDEY & CO., [illegible]

MAISON D'ACCOUCHEMENTS,

[illegible]

MME E. BAUDET, [illegible]

L'Abeille [illegible]

FE[illegible]

Mme [illegible]

[illegible]